



Alençon, le 27 mars 2019

Commission Locale de l'Eau  
SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AMONT

Affaire suivie par :

Eric LE BORGNE

Tél. 02 33 82 22 72

Fax. 02 33 82 22 73

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Le Président

A

Monsieur le Préfet

Place Aristide Briand

72041 Le Mans Cedex 9

**Objet** : Avis sur la demande d'autorisation environnemental relatif au projet Restauration d'une berge de la Sarthe au Mans (AEU\_72\_2019\_22).

Monsieur le Préfet,

Par message en date du 30 janvier 2019, transmis par l'application ANAE, vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Je vous informe que la Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 14 mars 2019 et a étudié ce dossier.

Après analyse du dossier, j'ai le plaisir de vous informer que la CLE émet un **avis FAVORABLE** à ce projet de restauration de berge, considérant que tout comme en 2018, les 116 ml d'enrochement sur les 716 ml de travaux sont considérés comme prioritaires concernant la sécurité publique et ne peuvent être remplacés par des aménagements végétalisés du fait du manque de propriété foncière.

Vous trouverez joint à ce courrier une note explicative reprenant les articles et dispositions du Sage concernés par ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

**Pascal DELPIERRE**

Président de la Commission Locale de l'Eau  
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont

Copie du courrier adressée par mail à :

- [catherine.guimier@sarthe.gouv.fr](mailto:catherine.guimier@sarthe.gouv.fr)